



Sommières, le 6 juillet 2018

Objet : Convocation du Conseil Communautaire

Direction générale des Services

Affaire suivie par : Pierre LERASLE/PM/PL/MAA

**Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Sommières**

Aux

**Membres du
Conseil Communautaire**

Madame, Monsieur,

Je vous convie à la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, dont vous avez été nommé membre pour le mandat 2014-2020, le :

Jeudi 12 juillet 2018 à 17 h 30

Au siège de la C.C.P.S- Parc d'Activités de l'Arnède à Sommières.

Dans le cadre de la mise en place d'un protocole d'accord avec les anciennes assistantes maternelles de la crèche familiale, le tribunal administratif nous réclame une délibération spécifique qui autorise le président à signer les actes, je suis donc dans l'obligation de faire délibérer le conseil dans les plus brefs délais, c'est pourquoi je vous adresse cette convocation de façon très précipitée, je m'en excuse sincèrement, vous trouverez en pièce jointe un résumé du dossier.

Le 12 juillet, nous nous réunissons pour la présentation du projet de territoire, il m'a semblé qu'il serait judicieux de prendre cette délibération le même jour.

Je vous rappelle que le conseil communautaire avait approuvé le projet de budget primitif 2018 et que la note financière signalait de façon très explicite les sommes dues aux assistantes maternelles.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE :

- 1- Autorisation donnée au Président par le conseil communautaire pour signer les protocoles d'accord des assistantes maternelles de la crèche familiale.

- Questions diverses.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président – Pierre MARTINEZ :

